



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



## CINQUIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Mascate, Oman, 24 -28 septembre 2013

### NOTE POUR LES PARTICIPANTS

Dernière mise à jour : 15 juillet 2013

<b>1. DISPOSITIONS POUR LA RÉUNION</b>	2
<b>DATE ET LIEU DE LA RÉUNION</b>	2
<b>COMMUNICATIONS AVEC LE SECRÉTARIAT</b>	2
<b>LETTRES D'INVITATION</b>	2
<b>ADMISSION DES PARTICIPANTS</b>	3
<i>LES PAYS QUI SONT PARTIES CONTRACTANTES</i>	3
<i>LES PAYS QUI NE SONT PAS PARTIES CONTRACTANTES</i>	3
<i>D'AUTRES ORGANES INTERNATIONAUX OU AGENCES</i>	3
<b>2. INSCRIPTION</b>	4
<b>PRÉINSCRIPTION EN LIGNE</b>	4
<b>INSCRIPTION SUR PLACE</b>	4
<b>3. DOCUMENTATION</b>	4
<b>4. LANGUES OFFICIELLES DE LA SESSION</b>	5
<b>5. FORMALITÉS POUR ENTRER EN OMAN: VISA REQUIS</b>	5
<b>6. TRANSPORT</b>	6
<b>7. LIEU DE LA RÉUNION ET HÉBERGEMENT À L'HÔTEL</b>	6
<b>8. SOUTIEN AUX PARTICIPANTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>9. PARTIES CONTRACTANTES</b>	9
<b>10. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES ET MATÉRIELS DE PROMOTION</b>	10
<b>11. INFORMATIONS UTILES SUR L'OMAN</b>	10
<b>LE SULTANAT D'OMAN</b>	10
<b>CLIMAT</b>	11
<b>LANGUE</b>	12
<b>COUTUMES</b>	12
<b>MONNAIE</b>	12
<b>HEURE</b>	13
<b>TAXES ET POURBOIRES</b>	13
<b>ELECTRICITÉ</b>	13
<b>SERVICES TÉLÉPHONIQUES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES</b>	13
<b>SERVICES DE POSTE, FAX, INTERNET</b>	14
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	14
<b>12. DÉSISTEMENT</b>	15
<b>13. ANNEXE: LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES POUR LE VISA À L'ARRIVÉE</b>	16

## 1. DISPOSITIONS POUR LA RÉUNION

### **Date et lieu de la réunion**

1. La Cinquième Session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité International) se tiendra à Mascate, Oman du 24 au 28 septembre 2013. La réunion commencera le mardi 24 septembre 2013 à 10.00 du matin et sera précédée par deux jours de consultations régionales informelles, les dimanche 22 et lundi 23 septembre 2013.

Le lieu de la réunion de la Session régulière est l'hôtel « Al Bustan Palace ».

### **Communications avec le Secrétariat**

2. Toute la correspondance concernant la réunion doit être adressée au Secrétariat du Traité International à l'adresse suivante :

Mr. Shakeel Bhati  
Secrétaire  
Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies  
Viale delle terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie  
Tel: +39 06 5705 3441  
Fax: +39 06 5705 3057  
E mail: [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)  
<http://www.planttreaty.org/fr/content/gb5-salle-de-reunion>

3. Toute question ou demande d'information doit être adressée au Secrétariat du Traité International à l'adresse indiquée ci-dessus.

### **Lettres d'invitation**

4. Les lettres d'invitation sont envoyées selon les voies de communication officielles de la FAO. Le Secrétariat ne délivre pas de lettres d'invitation individuelles. Le modèle de lettre d'invitation est affiché sur le site internet officiel du Traité à :  
<http://www.planttreaty.org/fr/content/gb5-salle-de-reunion>

### Admission des participants

5. Les Sessions de l'Organe directeur sont convoquées en vertu des dispositions de l'article 19 du Traité International et sont ouvertes à toutes les Parties contractantes au Traité International ainsi qu'aux observateurs.

#### Les pays qui sont Parties contractantes

Pour les pays qui sont Parties contractantes, il est recommandé de :

- Communiquer au Secrétariat les noms et les coordonnées (incluant l'adresse postale, les numéros de téléphone et fax et le courriel) du délégué de la Partie contractante, suppléant, expert(s) et conseiller(s), non plus tard du **15 juillet 2013**.
- Soumettre les lettres de créance avant la réunion, afin de faciliter l'autorisation préliminaire du Secrétariat aux participants. Les lettres de créances doivent être envoyées au Secrétariat avant le **15 juillet 2013**. Les lettres de créances doivent être délivrées soit par le Chef de l'État ou du Gouvernement, soit par le Ministre des Affaires Étrangères ou le ministre compétent, ou en leur nom. Pour plus d'informations, veuillez lire la note sur les lettres de créance disponible sur le site : <ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb5/CREDENTIALS-f.pdf>

6. Les délégués des Parties contractantes dont les noms et les lettres de créances n'ont pas été soumis avant la session, seront appelés, lors de l'inscription, à soumettre leurs lettres de créance. Le titre de la réunion doit apparaître sur le document.

#### Les pays qui ne sont pas Parties contractantes

7. Les pays qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les Nations Unies, ses agences spécialisées et l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique peuvent être représentés en tant qu'observateurs à la session. Comme il a été demandé par le Directeur Général de la FAO dans sa lettre d'invitation, les observateurs doivent communiquer au Secrétariat entre **le 15 juillet 2013** le nom(s) et les coordonnées (incluant l'adresse postale, les numéros de téléphone et fax et le courriel) de la personne ou des personnes désignée(s) pour participer à la session. Les observateurs dont les noms ne sont pas communiqués avant la session sont appelés, lors de l'inscription, à présenter une lettre sur papier à en-tête officiel, confirmant leurs désignations pour participer à cette session.

#### D'autres organes internationaux ou agences

8. N'importe quel autre organe international ou agence, aussi bien gouvernemental que non gouvernemental, qualifié(e) dans les domaines concernant la conservation et l'utilisation durable

des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, peut être représenté(e) à la session en tant qu'observateur. L'admission des observateurs sera assujettie à la réception par le Secrétariat d'une lettre officielle de l'organe ou de l'agence avant le **15 juillet 2013**, dans laquelle sont mentionnés le nom, le titre officiel et les coordonnées (incluant l'adresse postale, les numéros de téléphone et fax et le courriel) de la personne (ou des personnes) représentant l'organe ou l'agence. Les observateurs seront appelés, lors de l'inscription à présenter une lettre sur papier à en-tête officiel de leur organe ou agence, confirmant leurs désignations pour participer à cette session. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat du Traité International.

## 2. INSCRIPTION

### Préinscription en ligne

9. La préinscription en ligne est obligatoire. Les informations seront utilisées pour préparer les badges permettant l'accès aux lieux des réunions ainsi que la liste préliminaire et provisoire des participants. Les participants sont obligés de fournir des coordonnées précises. Veillez vous rappeler d'accéder au site internet avec votre compte d'utilisateur du Traité avant d'utiliser le formulaire de préinscription en ligne. Si vous n'avez pas encore un compte, veuillez vous inscrire pour en créer un. Veuillez noter que l'utilisation de ce système en ligne nécessite un courriel valide. La préinscription en ligne peut être effectuée à l'adresse internet suivante :

<http://www.planttreaty.org/fr/civcrm/event/info?reset=1&id=7>

### Inscription sur place

10. L'inscription des participants à la Cinquième Session de l'Organe directeur s'effectuera sur le lieu de la réunion. L'inscription commencera le 22 septembre 2013 à 9:00 h et continuera les jours suivants à partir de 9:00 h jusqu'à 13:00 h et de 15:00 h jusqu'à 18:00 h.

Il est souhaitable que tous les participants s'inscrivent au lieu de la réunion dès leur arrivée.

- Afin de s'inscrire, tous les participants doivent présenter une carte d'identité, dans le cas échéant présenter la lettre de créance ou un autre document valide (voir le paragraphe sur l'admission).
- Une *Liste Provisoire des Participants* sera publiée durant la session, elle peut être modifiée si nécessaire. Les corrections ou les adjonctions à la liste doivent être faites sur papier et remis au Secrétariat au bureau d'inscription.

## 3. DOCUMENTATION

11. Les documents de travail et d'informations concernant la Cinquième session de l'Organe directeur seront disponibles sur le site internet du Traité International à l'adresse suivante des qu'ils seront disponibles : <http://www.planttreaty.org/fr/content/gb5-salle-de-reunion>

12. Afin de minimiser l'impact de la réunion sur l'environnement, le Secrétariat limitera l'utilisation du papier le plus possible. Par conséquent, l'ensemble complet des documents de la pré session sera disponible sous forme numérique et remis aux participants sur le lieu de la réunion. Les copies en papier seront disponibles sur le lieu de la réunion uniquement pour un nombre limité de documents de pré session, tels que l'ordre du jour annoté provisoire et le programme préliminaire de travail ainsi que le budget.

13. Il est conseillé aux participants d'apporter leurs propres copies de documents qu'ils considèrent appropriés et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires au bureau de distribution des documents. Les participants qui ne sont pas en mesure d'apporter leurs propres copies de documents devraient informer le Secrétariat à ce propos et des dispositions seront prises pour préparer un ensemble complet des documents dans la langue ou les langues requise(s). Telles demandes devront être présentées le plus tôt possible, mais pas plus tard du **15 juillet 2013**.

14. Les documents publiés durant la session seront disponibles au bureau de distribution des documents. Les délégations sont priées de fournir leurs adresses à l'étage au Secrétariat sous forme écrite dès qu'elles sont livrées.

#### **4. LANGUES OFFICIELLES DE LA SESSION**

15. La session régulière sera conduite en Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français et Russe.

#### **5. FORMALITÉS D'ENTRÉE EN OMAN : VISA REQUIS**

16. L'entrée en Oman est subordonnée à la présentation d'un passeport ou d'un autre document de voyage qui certifie, en étant valable, l'identité du voyageur, en vertu des accords internationaux signés par l'Oman, et il ne doit pas être soumis à des interdictions spécifiques. Le Gouvernement Omanais relâche un visa à l'arrivée sous paiement d'une somme équivalente à 10 Riyals omanais (13 Dollars/ 10 Euro) à l'aéroport, et il est valable pour une durée de 10 jours. Si vous êtes un délégué financé par la FAO, s'il vous plaît noter que ce montant est déjà inclus dans l'indemnité journalière de subsistance comme « frais divers ».

17. Le visa à l'arrivée est relâché aux citoyens provenant des pays énumérés dans l'annexe de cette note. La liste est basée sur les informations disponibles durant la préparation de ce document. Les citoyens qui ont droit au visa à l'arrivée peuvent effectuer le paiement des frais du visa au bureau de changes Travelex situé dans le hall d'arrivée (de l'aéroport), les paiements peuvent être acceptés dans la plupart des monnaies ou par carte de crédit. Un récépissé automatique sera délivré au voyageur, ce récépissé sera ensuite présenté au bureau de l'immigration. Cela réduit le temps et les files d'attente pour les procédures. Bien qu'il existe des facilités de paiement sur place, nous vous conseillons d'apporter une petite somme en dollars pour payer les frais de visa à l'Aéroport de Mascate.

18. Le Ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Oman installera un bureau d'information à l'aéroport et coordonnera l'arrivée des participants.
19. Le Secrétariat recueillera les informations sur les arrivées (le numéro de vol, la date, l'heure d'arrivée et l'hôtel où vous avez fait votre propre réservation) afin de coordonner le transport local avec le Gouvernement hôte. Veuillez envoyer ces informations au Secrétariat.
20. Les citoyens des pays non inclus dans la liste de délivrance de visa à l'arrivée ou non exemptés du visa sont priés de demander un visa avant d'entrer en Oman. Un passeport avec une date de validité de 6 mois au moins à partir de la date d'entrée en Oman et une preuve d'un passage ultérieur (soit par retour ou par billet) sont requis.
21. Les participants sont priés de s'enquérir au près de l'Ambassade ou du Consulat d'Oman les plus proches si un visa est requis pour entrer en Oman.
22. Le Comité National d'Organisation contribuera pour faciliter les demandes de visa **UNIQUEMENT** au cas où il n'y a pas d'Ambassade ou de Consulat d'Oman dans le pays de provenance du participant. Le Secrétariat fournira un formulaire de demande et prendra une photocopie du passeport. Le Secrétariat sera en mesure de traiter les demandes reçues avant le **15 juillet 2013**.

## 6. TRANSPORT

23. Les participants venant par avion arriveront à l'Aéroport de Mascate, connu aussi sous le nom de Aéroport International Seeb. L'aéroport est situé à environ 32 Km à l'ouest de la capitale.
24. Du 21 septembre au 24 septembre 2013, une navette sera fournie par le Gouvernement hôte. Certains hôtels offrent aussi le service de transport à l'aéroport. Veuillez vous informer à propos de ce service lorsque vous ferez votre réservation à l'hôtel. Des taxis se trouvent aussi à l'aéroport. Le coût moyen d'un taxi à partir de l'aéroport jusqu'à la plupart des hôtels présélectionnés est environ 15,55 Dollars.
25. Durant la session, le Secrétariat établira, en coordination avec le Gouvernement hôte, un bureau d'information et de voyage dans le centre de conférence afin de faciliter les informations et coordonner le transport de Mascate à l'aéroport.

## 7. LIEU DE LA RÉUNION ET HÉBERGEMENT À L'HOTEL

### **Lieu de la réunion**

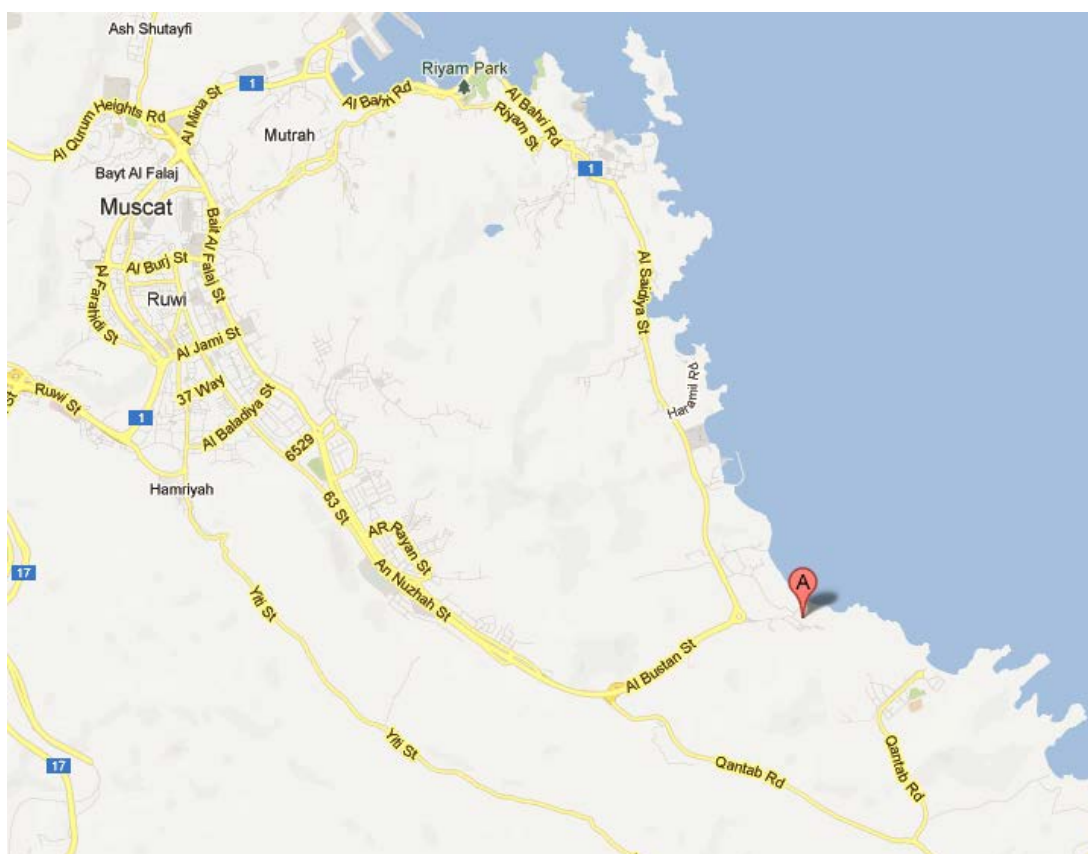
26. Le lieu de la réunion, l'hôtel Al Bustan Palace est situé dans la capitale, au nord est d'Oman. Mascate est une enclave accueillant une large gamme d'hôtels et de stations. Elle est à une distance d'environ 30 minutes de l'aéroport. Mascate est souvent citée comme la «ville

fortifiée ». La ville nommée « Mascate » est en effet constituée de trois petites villes qui se sont expansées ensemble au fil des ans.

Il y a :

- Mascate proprement dite qui est le site des palais royaux.
- Matrah (Matruh) qui était à l'origine un village de pêcheurs caractérisé par les dédales tel que les dédales du souk de Matrah.
- Ruwi, généralement considérée le centre commercial et diplomatique de la ville.

27. La ville s'étend près de la mer d'Arabie, le long du Golfe d'Oman et elle est située à proximité du détroit d'Ormuz. .





### **Réservation d'hôtel**

28. Les participants sont priés de faire leurs propres réservations. Il est conseillé aux participants de réserver une chambre d'hôtel le plus tôt possible afin d'éviter d'être hébergés à la dernière minute dans des hôtels situés loin du lieu de la réunion.

29. Des tarifs réduits spéciaux ont été négociés avec les hôtels suivants. Ces hôtels sont situés dans la même zone de Mascate, et le transport sera assuré jusqu'au lieu de la réunion. Des informations supplémentaires sur les tarifs et les modalités de réservation sont fournies par le Secrétariat à : <http://www.planttreaty.org/fr/content/gb5-salle-de-reunion>

#### **Al Bustan Palace 5\***

PO Box 1998, Muscat 114 Oman

Phone: +968 24 799666

Fax: +968 24 799600



**City Seasons 4\***

Al Khuwair City Center, Sultan Qaboos Road 3513 Way, Muskata 114, Oman  
Phone: +968 24 394800

**Holiday Muscat 4\***

Al Khuwair, PO Box 1185 , Muscat, PC 111  
Phone: +968 2439 9100

**Safeer Hotels 3\***

Al-Khuwair-P O Box 121, code 115, Madinat Sultan Qaboos Street  
Phone: +968 2460 2355

**Tulip Inn 3\***

Al Khuwair, P.O. Box 1285, beside Zawawi Mosque, Muscat 114  
Phone: +968 9414 6467

**Ibis 3\***

Dohat Aladab Road Al Khuwair, PO Box 1512, Muscat  
Tel : +968 244 89890  
Fax : +968 244 87970

Il y a plusieurs autres hôtels cinq étoiles, quatre étoiles, trois étoiles situés à Mascate. Cependant le service de la navette qui est assuré par le Gouvernement hôte jusqu'au lieu de la réunion sera disponible uniquement pour les hôtels cités ci-dessus.

**8. SOUTIEN DE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
PARTIES CONTRACTANTES**

30. Un fonds extrabudgétaire limité a été mis à disposition du Secrétariat dans le but de soutenir un représentant par pays en développement Partie contractante. Ce soutien sera fourni sous demande. Les pays souhaitant se prévaloir de ce support doivent informer le Secrétariat avant le **15 juillet 2013**.

31. Pour l'assistance concernant le soutien financier aux participants provenant des pays en développement Parties contractantes, veuillez nous contacter par courriel à [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org), ou par téléphone au numéro : +39 06 5705 4917

## 9. ÉVÈNEMENTS PARALLÈLES ET MATÉRIELS DE PROMOTION

32. Il est prévu d'organiser des événements parallèles sur le lieu de la réunion à partir de mardi 24 septembre jusqu'au vendredi 27 septembre 2013, de 13:00 h à 15:00 h et de 18:00 h à 19:30. Si vous désirez organiser un événement parallèle, veuillez vous inscrire en ligne à :

<http://www.planttreaty.org/fr/content/demander-un-événement-parallèle>

33. Les organisateurs d'événements parallèles dont la demande ne peut être accueillie sont incités à envisager de combiner leurs événements avec d'autres événements parallèles prévus. Les événements parallèles peuvent être reprogrammés pour accueillir des demandes de la plénière ou par décision du Secrétariat.

34. Lorsque l'événement parallèle est programmé, il sera annoncé et affiché sur un calendrier en ligne sur le site internet du Traité International. Les organisateurs seront contactés par le Secrétariat pour des informations ultérieures. Aucune disposition supplémentaire pour la restauration est prévue pour les événements parallèles durant cette session.

35. Un nombre de tables seront aménagées sur le lieu de la réunion pour exposer le matériel de promotion.

36. Pour l'assistance concernant les demandes sur les événements parallèles, veuillez contacter le Secrétariat du Traité International par téléphone au +39 06 570 55430 ou par courriel [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

## 10. INFORMATIONS UTILES SUR L'OMAN

### Le Sultanat d'Oman

37. Oman, officiellement appelé le « Sultanat d'Oman » est un pays arabe de l'Asie du sud ouest, situé sur la côte sud est de la péninsule arabique, avec une surface de 309.500 Km carré et un littoral de 3.165 km. Le Sultanat a une importante position stratégique à l'embouchure du Golfe Persique. Le type de gouvernement est une monarchie. En 1970 le pays a connu l'aube d'une renaissance moderne, avec le commencement de l'ère de prospérité de sa Majesté le Sultan Qaboos Bin Said. Oman est l'un des pays les plus développés et stables dans le monde arabe. En 1981 le Sultanat devint un membre fondateur des six pays du Conseil de Coopération du Golfe.

38. Une vaste plaine de désert gravier s'étend dans le centre d'Oman, avec des chaînes de montagnes (Al Hajar) le long des côtes nord et sud est, où sont aussi situées les principales ville du pays : la capitale Mascate, Sohar et Sur au nord, et Salalah au sud. Le climat de l'Oman est un climat chaud et sec à l'intérieur et humide le long du littoral. La péninsule de Musandam, qui a une position stratégique sur le détroit d'Ormuz est séparée du reste de l'Oman par les Émirats Arabes Unis. Une série de petites villes connues collectivement sous le nom de Dibba est la passerelle à la péninsule de Musandam par terre et aux villages de pêcheurs par mer, il est

possible de louer des bateaux à Khasab pour des excursions en mer dans la péninsule de Musandam. Le désert central de l'Oman est une importante source de météorites pour les analyses scientifiques.

39. Le pays a une population de race mixte, un héritage de son passé impérial. Beaucoup de citoyens omanais proviennent de l'Afrique de l'est ou du Baloutchistan. Selon le recensement de 2011, le total de la population était 2.846 millions. 43% de la population a un âge inférieur à 15 ans. Environ 50% de la population vit à Mascate et sur les plaines du littoral Batinah à nord ouest de la capitale, environ 200000 personnes vivent dans la région (du sud) Dhofar, et environ 30000 personnes vivent dans la lointaine péninsule Musandam sur le détroit d'Ormuz.

40. On trouve en Oman les arbustes désertiques ainsi que les herbes du désert communs à l'Arabie méridionale, mais la végétation est clairsemée dans le plateau intérieur qui est en grande partie un désert gravier. Les grandes précipitations des pluies de mousson à Dhofar et les montagnes permettent une croissance de végétation plus luxuriante durant l'été; les palmes de noix de coco croissent abondamment sur les plaines côtières de Dhofar et l'encens est produit sur les collines avec d'abondants lauriers roses et des variétés d'acacia. Les montagnes Al Hajar représentent une écorégion particulière, les sommets les plus hauts se trouvent à l'est de l'Arabie avec une vaste faune incluant le tahr d'Arabie.

### **Climat**

41. Oman a un climat chaud et très peu de pluie. La moyenne de pluie annuelle à Mascate est 100 mm, qui tombe surtout en janvier. La zone montagneuse de Dhofar reçoit une quantité de pluie saisonnière (à partir de la fin du mois de juin jusqu'à la fin du mois de septembre) à la suite des vents de mousson provenant de l'océan Indien, saturés d'une fraîche humidité et de brouillard lourd. Les zones montagneuses reçoivent plus de pluies abondantes sur les plus hautes parties de Jabal Akhdar, où la quantité de pluie dépasse 400 mm dans certaines zones côtières, en particulier près de l'île de Masirah. Le climat est généralement très chaud, avec des températures atteignant environ 50° C durant la saison chaude, à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre.

42. La sécheresse et le peu de pluie contribuent au manque de réserve d'eau à un niveau national, c'est pourquoi le maintien d'une réserve d'eau suffisante pour l'agriculture et l'usage domestique représente l'un des défis de l'environnement les plus impérieux pour l'Oman; 94% de l'eau disponible est utilisée pour l'agriculture et 2% pour les activités industrielles, dont la majeure quantité provient de l'eau fossile dans les zones désertiques et les eaux de pluie printanière sur les collines et les montagnes. Boire de l'eau est possible dans tout le pays, soit de l'eau courante ou délivrée. Le sol dans les plaines côtières, telle que Salalah a un niveau accru de salinité dû à la surexploitation des eaux souterraines ainsi qu'à l'empiètement de l'eau potable par l'eau de mer. La pollution des plages et d'autres zones côtières due à l'affluence des pétroliers dans le détroit d'Ormuz et le Golfe d'Oman constitue aussi un risque persistant.

Voici les moyennes de température et d'humidité durant le mois de septembre à Mascate :

Mois	Température ( ° C)	Humidité
Septembre	40°	63%

### **Langue**

43. L'Arabe est la langue officielle en Oman. L'Anglais est couramment parlé et il est actuellement adopté comme deuxième langue. Presque tous les panneaux et écritures apparaissent dans les deux langues (Arabe et Anglais). Il existe des langues en voie de disparition en Oman, qui incluent le Bathari, Harsusi, Hobyot, Jibbali, Khojki, Kumzari, Mehri, Zidgali. Oman était le premier pays du Golfe Persique à enseigner l'Allemand comme seconde langue. Un grand nombre d'omaniens parlent aussi l'Ourdou, en raison de l'influence des migrants pakistanais durant les années 1980 et 1990.

### **Coutumes**

44. Les omanais sont un peuple accueillant et très aimable à l'égard des touristes. De leur côté, les touristes devraient respecter les manières et les traditions du peuple omanais. Les règles habituelles de respect observées durant un voyage dans un pays musulman doivent être observées aussi en Oman. Il est permis aux non musulmans d'apporter 2 litres d'alcool au pays seulement à l'arrivée à l'Aéroport International Seeb. Il ne vous est pas permis de transporter de l'alcool au pays par voies routières dans des voitures privées. Soyez respectueux à l'égard du Sultan qui a beaucoup fait pour développer la nation durant l'histoire récente. Il s'attend à ce qu'il soit considéré avec un extrême égard. C'est très impoli pour les étrangers de porter des vêtements moulants ou échancrés, bien que les habitants ne disent souvent rien. Il est aussi préférable que les femmes évitent de fumer dans les lieux publics.

### **Monnaie**

45. L'unité de monnaie de l'Oman est le Riyal omanais, il est divisé en 1000 Baissa. Le Riyal omanais vient en pièces de 5, 10, 25, 50 Baissa et en billets de 1, 5, 10, 20 et 50 Riyal. En avril 2013 le taux de change de devises était approximativement 1 dollar = 0,39 Riyal omanais et 1 Euro = 0,50 Riyal omanais. Le taux de change fluctue régulièrement. Veuillez contrôler le dernier taux de change.

46. La plupart des cartes de crédit (Visa, Mastercard, American Express, Diners Club) et traveller's cheques dans les principales devises sont généralement acceptées dans les grands hôtels, et restaurants ainsi que dans les grands magasins. Les traveller's cheques et les billets de banque des principales devises peuvent être changés dans toutes les banques commerciales et dans la plupart des hôtels et des bureaux de change. Les distributeurs automatiques de billets sont disponibles aussi.

## **Heure**

47. L'heure en Oman est :

Fuseau horaire standard : UTC/GMT + 4 heures

Pas de changement d'heure durant l'été en 2013

Abréviation du fuseau horaire : HNG - Heure Normale du Golfe

Depuis mai 2013, les jours de travail en Oman sont du dimanche au jeudi.

## **Taxes et pourboires**

48. Une taxe gouvernementale sur la valeur ajoutée (TVA) de 10% est appliquée. Dans les grandes villes, il est communément admis d'ajouter une charge de 5% pour le service dans les restaurants.

49. Le pourboire n'est pas imposé mais il est très apprécié, généralement à un niveau inférieur à 20%.

## **Électricité**

50. La puissance électrique en Oman est généralement 220-240 Voltes. Les prises électriques dans le Sultanat sont de « type G », le type anglais BS-1363. Si votre fiche électrique ne correspond pas au modèle de prise de courant, vous aurez besoin d'un adaptateur de fiche.



## **Services de téléphone et d'autres numéros utiles**

51. Les services de téléphone sont disponibles dans les hôtels, les restaurants et les cafés. Les cartes prépayées de téléphones portables sont vendues dans les hôtels et les magasins locaux. Les préfixes sont les suivants :

- (a) Préfixe du pays : 00968
- (b) Préfixe de Mascate : 00968 24

52. Les numéros de téléphone pour les cas de nécessité sont les suivants :

Les urgences	9999
Police royale d'Oman	24 560099
Hôpital Al Nahdha	24 837800
Hôpital Khoula	24 560455
Hôpital Royal	24 599000
Hôpital privé de Mascate	24 583600
Taxis	
Taxi Al Dar	24 700555/ 24 700777
Confort Line	24 702191
Hello Taxi	24 607011/ 24 607012
Location de voitures	
Al Ibtisama Trading	24 703404
Avis	24 607235
Budget	24 794721/ 24 510816 (24 heures)
Europcar	24 700190
Global Car Rental	24 697140
Hertz	24 566208
Mark	24 562444

53. Les informations sur les vols peuvent être obtenues en appelant l'Aéroport International Seeb au numéro +968 24 518746/ 24 519223 ou 1101. Les vols intérieurs : 24 519223 et sur le site internet : <http://www.omanairports.com>

### **Services de poste, fax et internet**

54. Les services postaux et de facsimilé sont disponibles aux bureaux de poste et dans la plupart des hôtels. Les services d'internet sont aussi disponibles dans la plupart des hôtels.

### **Heures de travail**

55. Les banques sont ouvertes au public du dimanche au jeudi, entre 8:00 h et 14:00 h. Il y a une banque à l'Hôtel Al Bustan Palace équipée d'un distributeur automatique de billets de banque qui accepte les cartes VISA et d'autres cartes de crédits communes.

## 11. DÉSISTEMENT

56. La FAO décline toute responsabilité concernant les soins médicaux, les accidents et les assurances de voyage ainsi que l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité ou pour la perte ou l'endommagement de biens personnelles ou pour d'autres pertes qui peuvent arriver durant le voyage ou la période de participation à la session. Dans ce contexte, il est fortement recommandé que les participants obtiennent avant le départ une assurance médicale internationale qui couvre la période de participation à la session.

## Annexe

**LISTE DES PAYS ÉLIGIBLES POUR LE VISA À L'ARRIVÉE (Mai 2013)**

Ces informations peuvent changer. Il est conseillé aux participants de s'enquérir au près de la plus proche Ambassade ou Consulat d'Oman à propos du type de visa requis pour entrer en Oman. Vous pouvez aussi visiter le site internet de la police royale d'Oman :

[http://www.rop.gov.om/english/dg\\_pr\\_visas\\_officialvisit.asp](http://www.rop.gov.om/english/dg_pr_visas_officialvisit.asp)

[http://www.rop.gov.om/english/dg\\_pr\\_visas\\_tourist.asp](http://www.rop.gov.om/english/dg_pr_visas_tourist.asp)

Les désignations utilisées dans ce document d'information n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies concernant le statut juridique ou de développement d'un pays, un territoire, une ville ou une zone de sa juridiction, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Afghanistan	Italie
Albanie	Jamaïque
Allemagne	Jordanie
Arménie	Kenya
Angola	Kiribati
Arabie Saoudite	Kirghizistan
Australie	Koweït
Autriche	Lao (République Démocratique Populaire)
Bangladesh	Lettonie
Belgique	Liban
Bénin	Lesotho
Bhoutan	Libéria
Brésil	Libye
Bulgarie	Lituanie
Burkina Faso	Luxembourg
Burundi	Madagascar
Cambodge	Malawi
Canada	Malaisie
Costa Rica	Maldives
Côte d'Ivoire	Mali
Croatie	Maroc
Cuba	Mauritanie
Chypre	Myanmar
Danemark	Namibie



---

Djibouti	Népal
Équateur	Nicaragua
Égypte	Norvège
Émirats Arabes Unis	Oman
Espagne	Ouganda
Estonie	Pakistan
Ethiopie	Palau
Fidji	Panama
Finlande	Paraguay
France	Pérou
Gabon	Philippines
Ghana	Pologne
Guatemala	Portugal
Guinée	Qatar
Guinée-Bissau	République Centrafricaine
Hollande	République du Congo
Honduras	République Démocratique et Populaire du Congo
Hongrie	République Démocratique et Populaire de Corée
Iles Cook	République Tchèque
Iles Maurice	République Unie de Tanzanie
Inde	Romanie
Indonésie	Royaume Uni
Iran (République Islamique)	Sao Tomé et Príncipe
Irlande	Samoa
Islande	Sainte -Lucie
Sao Tomé et Príncipe	Tchad
Sénégal	Trinidad et Tobago
Seychelles	Tunisie
Siéra Leone	Turquie
Slovaquie	Uruguay
Slovénie	Venezuela
Soudan	Yémen
Suède	Zambie
Suisse	Zimbabwe
Syrie (République Arabe)	